

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

## SEANCE DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe - BOIREAU Christophe (*pouvoir de P. GUILLAUT*) - SAINT-JEAN Stéphanie – BRECHAULT Christian – HERVE Véronique - ABGRALL Mélanie - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie - MASSON Nicolas - OUVRARD Julie - YVON Danielle - BOUSSELIN Antoine.

EXCUSES : MM. DINAND Christophe - GUILLAUT Pascal (*pouvoir à C. BOIREAU*) – LEBEAUPIN Christophe.

ABSENT : /

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

### ❶ ACQUISITION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle située Chemin du Boulevard à côté du parking et de l'école d'une surface de 626 m<sup>2</sup> au prix de 5000 €.

### ❷ CASVL : SCHEMA DE MUTUALISATION

M. le Maire présente au Conseil le schéma de mutualisation élaboré par la CASVL qui permettrait de mettre en place des services communs entre l'agglomération et ses communes membres. Le Conseil Municipal valide ce schéma à l'unanimité.

### ❸ CASVL : RAPPORT DE LA CLECT

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière et doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité s'abstient sur les conditions de transfert de charges des digues non domaniales de l'Etat vers la CASVL et approuve le reste du rapport.

### ❹ CASVL : RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA CASVL

Le rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide le rapport d'activités 2020.

### ❺ SIEML : FONDS DE CONCOURS ET PROJETS

M. le Maire présente au Conseil le coût des dépannages sur le réseau d'éclairage public pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 août 2021 qui s'élève à 631,56 €. Le fond de concours à verser par la commune s'élève à 473.67€. Adopté à l'unanimité.

Concernant les autres devis route de Mondésir, cheminement piéton vers la route des Tournesols et chemin des enfants de l'an 2000, le conseil demande de revoir les devis qui paraissent excessifs. Le SIEML doit établir des chiffrages plus précis. Aucune décision n'est prise avant de recevoir les nouveaux devis.

### ❻ BAIL RURAL PRECAIRE

Le conseil municipal donne son accord pour établir un bail rural précaire pour la location des terres de la commune à EARL Grolleau et EARL Guisteau se situant route de Mondésir et autorise M. le Maire à signer le bail.

### ❼ SIGNALISATION VOIRIE

Un panneau voie sans issue va être installé au bout du Chemin du Temple. D'autre part, un panneau interdisant les véhicules de plus de 19 t va être installé au niveau de la Petite Coudre dans le sens du Bourg afin d'éviter que les camions arrachent les gouttières des maisons Rue de la Gare.

Il sera également nécessaire de réaliser un puits perdu après l'entrée du cimetière pour canaliser l'eau qui descend Rue de la Gare. Ces travaux pourraient être réalisés en même temps que les travaux des parkings. Enfin, concernant le chemin communal de Champs-Juteaux, une demande de réglementation de l'accès a été faite. Le conseil statuera à la prochaine réunion.

### 🕒 **ADRESSAGE**

M. le Maire informe le Conseil que les travaux de la commission ont bien avancé, le dossier a été envoyé à la Poste qui est chargée de son analyse et une réponse est attendue pour février 2022.

### 🕒 **QUESTIONS DIVERSES**

- Commerce : la commune a reçu 135 réponses pour l'enquête sur le devenir du commerce sur 435 questionnaires distribués. La commission est en train d'analyser les réponses afin de voir la suite à donner.
- Cimetière : une partie du cimetière a été engazonnée. D'autres parties vont également l'être afin d'éviter la pousse de mauvaise herbe revenue fréquemment.
- Personnel communal : afin de trouver un successeur à un employé communal qui va faire valoir ses droits à la retraite, la Commune va lancer la procédure. Un profil sera défini pour ce recrutement qui sera effectif en mars ou avril 2022.
- Bulletin municipal : il a été demandé aux associations de faire parvenir leur article pour la prochaine édition de l'écho de Blou. Les associations vont se réunir le lundi 18 octobre pour établir le calendrier des manifestations. A cette occasion, il sera également discuté du Téléthon prévu en décembre.
- Dates à retenir :
  - Vœux de la municipalité : le 7 janvier 2022 à 19h00 (repas des conseillers et conjoints fixés au 28 janvier)
  - Galette avec le personnel communal : samedi 15 janvier 2022 à 11h00
  - Repas des anciens : samedi 26 février 2022, colis pour les personnes non présentes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.